



HAGUE MARINE AS ORANO - section plongée

L'inscription au club est valable du 1^{er} Octobre de l'année en cours au 31 Octobre de l'année suivante

PERMIS COTIER ou FLUVIAL - Saison 2025/2026

Pour tous renseignements : Éric LEGIGAN (06 70 47 39 56)

Club : Hague Marine

AS Orano Recyclage Section Plongée

N° Carte Orano Recyclage ou ayant droit

Nom :

Prénom :

H/F :

Né(e) le :

Lieu de naissance :

Département (naiss.) :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Email :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Tarifs 2025/2026 (1)	Permis côtier	Permis fluvial
CARTE AS / Assurance (2)	15,00 €	15,00 €
COTISATION (3)	48,50 €	48,50 €
FORFAIT FORMATION	219,50 €	81,50 €
CARNET D'EVALUATION DU CANDIDAT	7,00 €	
TOTAL	290,00 €	145,00 €

(1) Les paiements en liquide ne sont pas acceptés : chèque, ANCV, ou Hello Asso uniquement

(2) Si vous êtes déjà adhérent d'une section de l'AS, vous êtes exonéré de cette carte

(3) Les personnes pratiquant la nage avec palmes ou la plongée au sein du club sont exonérées de la cotisation

Date

Signature



Adresse postale : HAGUE MARINE, Eric LEGIGAN
2, le Haut de Baudienville – 50690 Teurtheville Hague
☎ : 06.70.47.39.56
Email : eric.legigan.hm@gmail.com

T.S.V.P.





HAGUE MARINE AS ORANO - section plongée

REGLEMENT DE LA FORMATION AU PERMIS COTIER Saison 2025-2026

- Les plongeurs ou nageurs ayant déjà souscrit une inscription au sein du club pour la saison en cours sont exonérés de l'assurance et de la cotisation club.
- Le prix de l'inscription ne comprend pas le prix des timbres, qui sont à la charge du candidat.
- Le dossier d'inscription au club et le règlement sont exigés dès la deuxième séance en salle.
- Le paiement peut s'effectuer en 4 chèques maximum. **Les paiements en liquide ne sont pas acceptés.**
- Pour pouvoir être présenté à l'examen, le candidat devra avoir rendu son inscription au club et le dossier de candidature à l'examen (fourni par le club).
- En cas :
 - D'abandon du candidat au cours de la formation,
 - De non présentation du candidat aux séances d'entraînement,
 - De non présentation de celui-ci le jour de l'examen,
 - De contre-indication médicale déclarée après l'inscription,
 - D'échouage du candidat à l'examen,

Le club se réserve le droit de conserver les sommes versées.

- Les dates et les horaires des séances d'entraînement en salle ou en mer sont annoncés par l'équipe des formateurs lors de la première séance. Aucune formation ne pourra être dispensée en dehors des dates définies par l'équipe des formateurs.
- Les séances en salle sont organisées le jeudi soir à OMONVILLE LA ROGUE à 20 h30.
- Les séances en mer sont organisées le samedi selon les disponibilités de chacun.
- Des séances supplémentaires pourront être organisées à la seule initiative de l'équipe des formateurs si des difficultés sont rencontrées lors de la progression pédagogique (Panne moteur, météo...)
- Les examens sont organisés uniquement les lundis et à CHERBOURG.
- Les dates d'examens sont choisies par l'équipe de formation.
- Paiements Hello Asso uniquement pour les inscriptions Hague Marine, nous contacter pour le lien

Signature, le

à

Votre signature doit être précédée de la mention « lu et approuvé »

Adresse postale : HAGUE MARINE, Eric LEGIGAN
2, le Haut de Baudienville – 50690 Teurtheville Hague

☎ : 06.70.47.39.56

Email : eric.legigan.hm@gmail.com